

## FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Par ce fonds d'investissement, la Caf de la Moselle soutient la rénovation des établissements existants afin de limiter la fermeture de tout ou partie de places d'accueil.

Vétusté des locaux

Risque de fermeture  
des places

Investissement urgent

Rénovation

### Les équipements éligibles

Les établissements d'accueil collectif : multi-accueil, crèche, halte-garderie, service d'accueil familial, établissement à gestion parentale, micro-crèche.

Les gestionnaires éligibles sont : les collectivités territoriales, les associations, les mutuelles, les entreprises.

### Critères d'éligibilité

Bénéficiaire de la Prestation de Service Unique (PSU).

OU

Accueillir des enfants pour lesquels les parents perçoivent le complément de libre choix du mode de garde «structure» de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

### Dépenses concernées

Toutes les dépenses de rénovation indispensables au bon fonctionnement de l'établissement (travaux relevant de la sécurité, installation de locaux de stockage pour les couches, cuisine, achat de logiciel de gestion...)

### Financement

Le montant d'aide forfaitaire maximum est de 4 000 euros par place dans la limite de 80 % du coût par place des travaux.